

OPERATION :

BASE NAUTIQUE DE L'HUVEAUNE

109 Av. Pierre Mendès France
13008 MARSEILLE

DOSSIER :

MAÎTRE D'OUVRAGE

VILLE DE MARSEILLE
DGAVE-STBSUD
11 Bd Dromel 13009 MARSEILLE

Chargé d'affaire : Mr GRAILLON



ECHELLE : au plans

DATE : Sept 2018

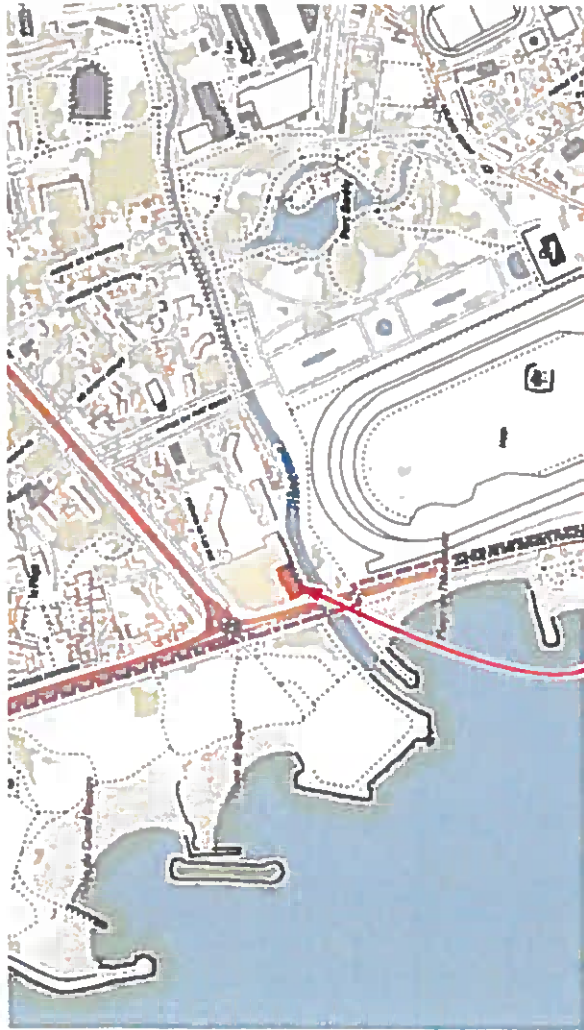
INDICE :

MODIFICATIONS

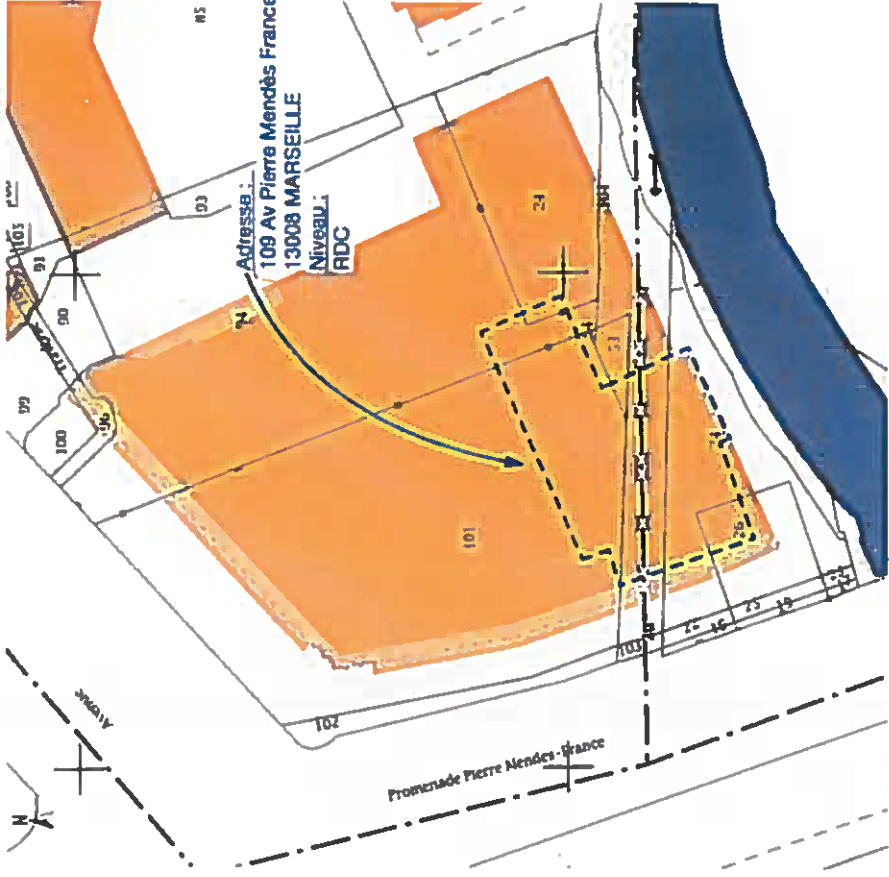
DATE :

LISTE DES PIÈCES

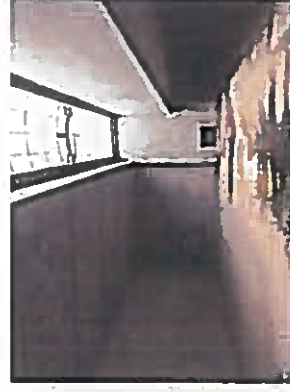
01	PRESENTATION DU SITE ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OPERATION
02	
03	PLAN RDC ETAT DES LIEUX PLAN R+1 ETAT DES LIEUX COUPES ETAT DES LIEUX
04	
05	
06	PLAN RDC PROPOSITION
07	PLAN R+1 PROPOSITION COUPES PROPOSITION
08	
09	PRINCIPE DE VENTILATION RDC PRINCIPE DE VENTILATION R+1
10	



Base nautique de l'Huveaune et espaces sportifs



PLAN CADASTRE AVEC LES LIMITES DE PARCELLE 1 1000



Vue de l'intérieur du dojo



Vue du couloir d'accès



Vue de l'intérieur du gymnase

DATE : Sept 2018	Echelle
INDICE	PHASE
PAGE : 01	
MAIRIE D'OUVRAGE	
VILLE DE MARSEILLE	
COGNE-OTTELO	
11 Bd Chénier 13009 MARSEILLE	
BASE NAUTIQUE DE L'HUVEAUNE	
PRESENTATION DU SITE	

ENJEUX DE L'OPERATION:

- Appréhender les contraintes des locaux existants, notamment au niveau de la sécurité incendie, de la structure et de la ventilation mécanique obligatoire. (voir tableau annexe)
- Développer un cadre de concertation entre la Ville de Marseille et le club de Marseille Mazargues Canoë-Kayak (MMCK), dans la continuité des réflexions déjà engagées des deux parties.
- Proposer à la Villa de Marseille plusieurs scénarios pour aider à la recherche de la meilleure réponse possible selon les attentes et les besoins identifiés.

OBJECTIFS DE L'OPERATION:

La Villa souhaite créer un équipement qui s'inscrive dans une démarche de modernisation et de diversification de l'offre sportive locale et d'offrir au club canoë kayak MMCK des facilités nécessaires à son bon fonctionnement face à l'arrivée des Jeux Olympiques en France en 2024.

Cette création vise à conforter la pratique sportive locale par la mise à disposition de locaux adaptés aux diverses pratiques en termes de sécurité, de normes sportives et de confort d'activités et d'accueil de public.

OBJECTIFS PAR UNITE FONCTIONNELLE:

CLUB MARSEILLE MAZARGUES CANOE KAYAK

Le club a manifesté la problématique de manque de rangement pour la flotte de bateaux en sa possession dans les locaux aménagés en 2016. Actuellement ils sont en mesure de stocker seulement 28% de leur effectif.

Ils ont fait une proposition de récupérer l'espace dédié au Gymnase de la Ville en rangement supplémentaire, quitte à y aménager aussi une salle de sport à l'étage. Cet aménagement leur permettrait d'y pouvoir stocker la totalité de la flotte, soit 417 bateaux.

ESPACES SPORTIFS POUR LA VILLE DE MARSEILLE

La Villa souhaite pouvoir aménager les locaux existants en équipements sportifs pour les clubs locaux (danse, karaté, yoga, etc).

Pour cela, trois espaces seront à aménager:

- Le Gymnase : une salle brute actuellement de 19x28 m approximativement, de 7m d'hauteur avec une seule façade sur l'extérieur et deux entrées-sorties. **L'étude portera notamment sur le possible aménagement de cet espace pour les deux unités (Ville et MMCK).**
- Le dojo : une salle brute actuellement de 20x17 m approximativement, avec deux hauteurs différentes et pas de façade sur l'extérieur mais une grande verrière au plafond.
- Le couloir d'accès avec un espace en mezzanine (pas exploitable à cause de son hauteur < 180) à aménager en vestiaires et locaux annexes (sanitaires, bureau, rangement...)

CONTRAINTES:

- SECURITE INCENDIE :
 - Parois CF 1h avec liers
 - Locaux de +50 personnes avec ouverture des portes dans le sens d'évacuation
 - Entre 20-50 personnes 1 dégagement de 140 ou 2 dégagements 90 + 60 cm
 - Entre 50-100 personnes 2 dégagements de 90 ou 1 de 140 + 1 de 80cm
 - Entre 100-200 personnes 1 dégagement de 140 + 1 de 90 cm
- Distance maximale à parcourir en rdc d'un point quelconque pour atteindre une sortie sur l'extérieur ou un dégagement protégé menant à l'extérieur = 50 m si plusieurs sorties ou 30 si une seule sortie.
- Distance maximale à parcourir en étage pour atteindre un escalier = 40 m si l'escalier est protégé ou 30 si l'escalier est non protégé.
- L'étage devra avoir < 100 personnes pour que l'ensemble ne passe pas en 4 ème catégorie.
- Désenluminage des locaux > 300m2
- STRUCTURE :
 - Fosse d'ascenseur à créer
 - Nouveau plancher à créer avec nouveaux poteaux et nouvelles fondations
 - Deux nouveaux escaliers sont à créer désenluminés
 - Une nouvelle rampe extérieur sera créée pour descendre les kayaks
- VENTILATION :
 - Les entrées d'air et les extractions doivent être éloignées pour pas que l'air vicié rentre à nouveau dans la ventilation
 - La façade vers l'extérieur étant très limitée une ventilation mécanique contrôlée s'impose.
 - Des nouvelles grilles ventelles seront à intégrer dans la façade du Gymnase.

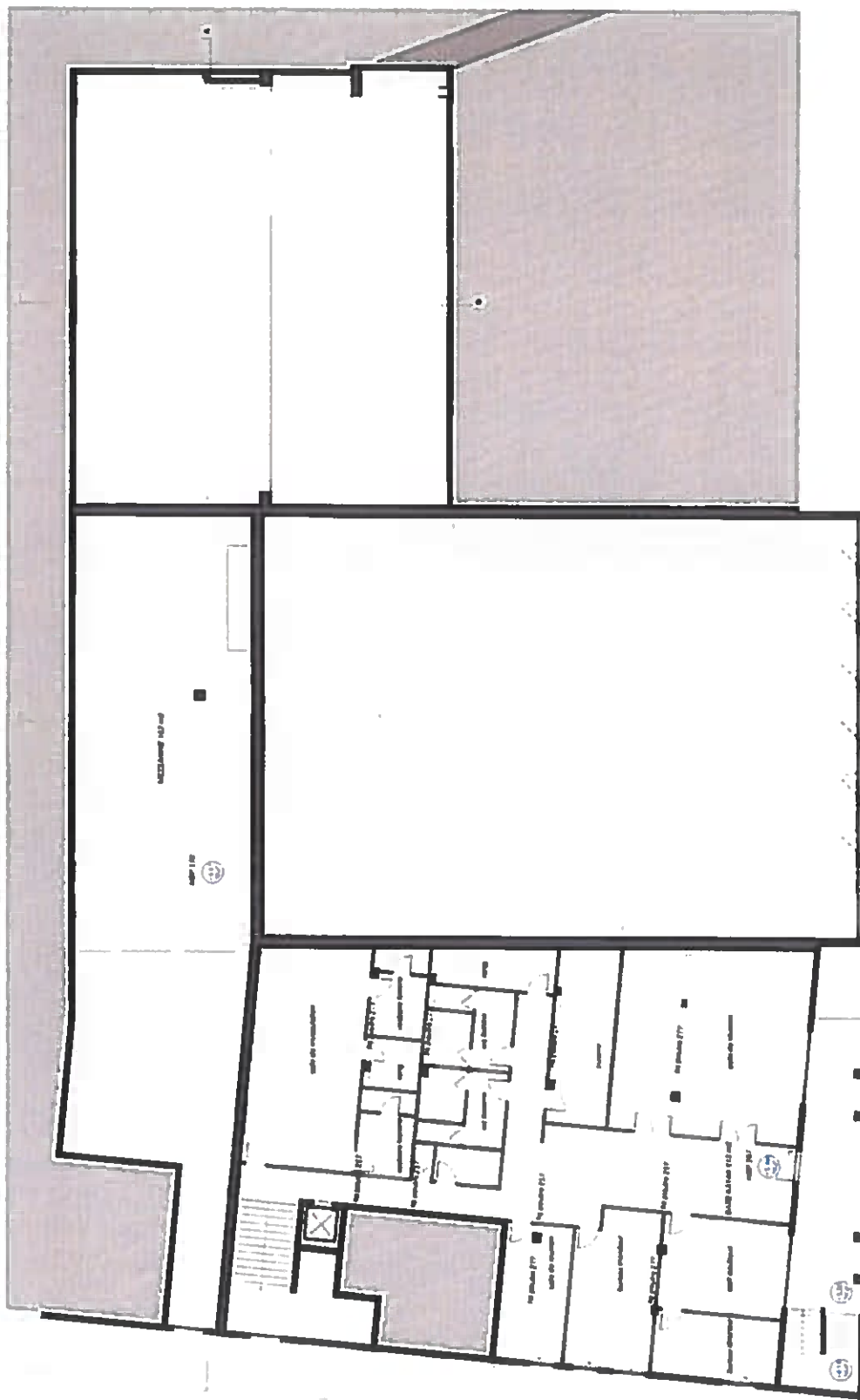


MAÎTRE D'OUVRAGE
VILLE DE MARSEILLE
DOUANE OTHELLO
11 Rue Dromel 13009 MARSEILLE

DATE : Sept 2018
ECHELLE :
INDICE :
PHASE :
PAGE : 02

BASE MAÎTRISE DE L'INTERVENANCE

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'OPERATION



DATE : Sept 2018
 ECHELLE : 1/200
 INDEX :
 PHASE : PAGE : 04

MAÎTRE D'OUVRAGE :
 VILLE DE MARSEILLE
 DOUANE OTHELLO
 11 Rue Drouot 13008 MARSEILLE
 BUREAU D'ARCHITECTURE

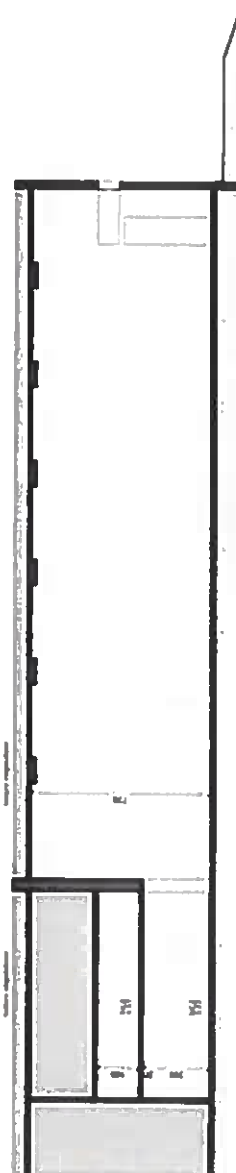
PLAN ETAT DES LIEUX R+1



COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

